



La Défense, le 17/06/2021

Invitation presse

**L'autorité environnementale :
une expertise environnementale fiable au service de tous**

Un bilan 2020 : que nous a appris la crise sanitaire ?

**Le 22 juin 2021 de 9 h 30 à 11 h 00 en visioconférence :
<https://call.lifesizecloud.com/9664881>**

Depuis 2016, l'Ae et les MRAe ont édité chaque année une synthèse annuelle de leur activité, comportant un bilan détaillé, une analyse de la qualité des évaluations environnementales des projets et des plans/programmes et de leur prise en compte de l'environnement. Depuis le 11 août 2020, le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable préside la conférence des autorités environnementales.

L'Ae continue à exercer sa mission en toute indépendance tant vis-à-vis de la ministre chargée de l'environnement que des services placés sous son autorité ou sa tutelle et, plus largement, pour tous les dossiers nécessitant une décision de sa part.

L'Ae présente son rapport annuel 2020 plus tard que de coutume, ayant dû faire face à une charge de travail très importante au cours des 6 derniers mois. Elle a été étroitement associée à l'élaboration de la synthèse annuelle 2020 des autorités environnementales, également sur le point d'être publiée.

L'Ae continue à s'adapter à un contexte rendu difficile tant par la crise sanitaire que par l'instabilité juridique que connaissent le droit de l'évaluation environnementale et celui de la participation du public ces dernières années. 2020 aura été une année où sa parole a bénéficié d'un écho inédit : ses avis et contributions ont été plus systématiquement relayés et utilisés, par les médias comme par les commissaires enquêteurs et le public, ou encore dans le cadre de décisions de justice.

En 2020, l'exercice de l'évaluation environnementale et de l'autorité environnementale a été marqué par les conséquences de la crise sanitaire. L'Ae en tire de nombreux enseignements. Ses analyses portent plus particulièrement sur des questions de méthode (scénarios de référence, actualisation des études d'impact) ainsi que sur des questions de fond (évaluation des plans et

programmes, projets anciens et prise en compte du temps long, projets aéroportuaires, prise en compte des enjeux climatiques, « zéro artificialisation nette », bruit).

Merci de s'accréditer par mèl auprès des personnes « contacts » ci-après mentionnées, le 21 juin au plus tard.

Le code d'accès à la conférence sera adressé aux participants inscrits en amont de la présentation.

Pour toute question :

Marie-Françoise FACON : 01 40 81 23.03 marie-françoise.facon@developpement-durable.gouv.fr

Contact pour s'inscrire :

Daniel CANARDON : 01 40 81 68 74 daniel.canardon@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'Ae sur internet :

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html

Désinscription ici